Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	2018/0160(COD)	Procédure terminée
Commerce de certains biens susceptibles d?être utilisés en vue d?infliger la peine capitale, la torture ou d?autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Codification Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 6.20.02 Contrôle des exportations/importations, défense commerciale, obstacles au commerce		